

DÉCISION SUR LA PRÉPARATION DE L'AFRIQUE À LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (RIO+20) : POSITION ET STRATÉGIES COMMUNES FACE AU DÉFI DE L'ÉCONOMIE VERTE ET DE LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
Doc. Assembly/AU12 (XVII) Add.3

La Conférence,

1. **PREND NOTE** des propositions faites par la République du Congo sur la « *Préparation de l'Afrique à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD - Rio+20) : position et stratégies communes face aux défis de l'Économie verte et d'un cadre institutionnel du développement durable* » ; et **SE FÉLICITE** de la relation entre la présente décision, et le thème du Sommet « *Accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable* » ainsi que l'Article 19 de la Charte africaine de la Jeunesse : « *Du développement durable et de la protection de l'environnement* » ;
2. **RECONNAÎT**, dans le cadre du thème du Sommet de Malabo « *Accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable* », l'importance pour l'Afrique de se préparer à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) ;
3. **FÉLICITE** la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et ses partenaires pour leur engagement et les actions menées en faveur de la préparation de l'Afrique pour Rio+20, et en ce sens, **FÉLICITE EN OUTRE** la CEA pour avoir organisé, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), deux (2) Ateliers de travail, dans le cadre du processus préparatoire de l'Afrique pour Rio+20, sur « *Les cadres institutionnel et stratégique du développement durable en Afrique* » (mars 2011), et « *Le cadre des indicateurs du Développement durable en Afrique* » (10-11 mars 2011) ;
4. **EXHORTE** les États membres à prendre note du calendrier des négociations de la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable (Rio+20) et des réunions prévues en amont dans le cadre du processus préparatoire régional et global, à assurer la participation active des négociateurs et experts africains et à veiller à ce que les intérêts de l'Afrique sur les questions d'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté et du cadre institutionnel du développement durable soient définis et pris en compte ;
5. **INVITE INSTAMMENT** les États membres à œuvrer dans la préparation d'une Position africaine commune pour la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable (Rio+20) qui sera finalisée en octobre 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie), et **ENCOURAGE** le Groupe africain à soutenir et promouvoir ladite position de manière consensuelle au cours des réunions du processus

préparatoire pour Rio+20 prévues à l'échelle régionale et globale et lors de la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable (Rio+20) organisée à Rio de Janeiro au Brésil, du 4 au 6 juin 2012 ;

6. **INVITE EN OUTRE** la Conférence de l'Union africaine des ministres de l'Environnement (AMCEN), la BAD, le PNUE et les partenaires au développement durable de l'Afrique, à appuyer les efforts de l'Afrique en mobilisant les ressources nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de la présente décision ;
7. **DEMANDE** aux États membres, à l'AMCEN et aux autres Organes techniques spécialisés de l'UA, aux Communautés économiques régionales, à la CEA et à la BAD, de mettre en place les mécanismes financiers et institutionnels requis aux niveaux national, sous-régional et régional afin de guider la mise en œuvre de la présente décision ; et dans ce sens **ACCUEILLE** chaleureusement l'initiative de la CEA et de ses partenaires pour l'organisation de la future Conférence sur le processus préparatoire de l'Afrique à Rio+20, prévue en octobre 2011 ;
8. **RECONNAIT** qu'aucune structure institutionnelle actuelle ne répond pleinement aux besoins de l'Afrique en matière d'environnement, de développement durable et de changements climatiques, et dans le contexte de la révision du cadre institutionnel du développement durable, **PREND EN CONSIDÉRATION** la nécessité de renforcer, consolider et transformer le PNUE en une institution internationale spécialisée pour l'environnement, basée à Nairobi (Kenya).
9. **APPROUVE** l'idée que l'Afrique soit représentée par un porte-parole afin de négocier d'une seule voix lors des assises internationales relatives au processus préparatoire pour la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable (Rio+20), et **MANDATE** la République du Congo, pour coordonner au niveau politique, en consultation avec les États membres, la préparation de l'Afrique pour Rio+20 en étroite collaboration avec l'AMCEN et la CEA ;
10. **DEMANDE** à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente décision et au Président de la République du Congo, Denis SASSOU NGUESSO, de faire rapport à ses pairs, lors de la prochaine session de la Conférence de l'Union en janvier 2012, sur la Position africaine commune et les stratégies adoptées pour le Sommet de Rio+20, pour examen et adoption.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2012

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1288>

Downloaded from African Union Common Repository